

Déclaration du P. Pastore du 11 août 1977 au sujet d'une lettre de Mgr Lefebvre destinée à être transmise au Saint-Père

Publié le 11 août 1977
2 minutes

Le P. Pierfranco Pastore, sous-directeur de la Salle de presse du Saint-Siège, a lu, devant les journalistes, le 11 août, la déclaration ci-après, faisant savoir que désormais le Saint-Père ne répondrait plus aux lettres de Mgr Lefebvre, à moins qu'elles ne manifestent une attitude vraiment ecclésiale d'obéissance sans réserves ni conditions

« Lundi 25 juillet 1977 est parvenue à la Secrétairerie d'Etat une lettre de **Mgr Marcel Lefebvre** destinée à être transmise au Saint-Père. Cette lettre, qui portait la date du 7 juillet 1977, avait été envoyée, ouverte et sans adresse, à une tierce personne, qui l'a transmise dans cet état.

Ce même jour, 25 juillet, cette lettre a été transmise au Saint-Père par les soins de la Secrétairerie d'Etat. En quelques lignes, sans faire la moindre allusion à l'irrégularité de sa situation canonique, le prélat demandait au Saint-Père de lui accorder « *un entretien sans témoins, pour favoriser le retour à une situation normale, bienfaisante pour l'Eglise et le salut des âmes* ».

Considérant que Mgr Lefebvre n'a pas donné suite à la dernière lettre personnelle qui lui a été envoyée par le Saint-Père, le 20 juin dernier, au sujet des ordinations illégitimes qu'il se préparait à conférer ; compte tenu de ce qu'il a continué ses activités publiques, en opposition au Pape et au Concile, à l'occasion de son récent voyage en Amérique latine, accompli en ignorant complètement l'autorité des évêques, le Souverain Pontife a estimé que désormais il ne pourrait plus répondre, sinon à une lettre qui manifesterait une attitude vraiment ecclésiale d'obéissance sans réserve ni conditions.

P. Pierfranco Pastore, sous-directeur de la Salle de presse du Saint-Siège. »